

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME

APPEL A PROJETS

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

OFFRES D'INSERTION 2020

Axe 3. RENFORCER MASSIVEMENT LES OPPORTUNITES D'ACCES A L'EMPLOI POUR LES PUBLICS EN INSERTION

Les dossiers complets doivent être impérativement envoyés le

Lundi 4 novembre 2019

date limite d'envoi EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE

à l'adresse suivante : insertion@ladrome.fr

accompagnés de la demande de financement 2020

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas étudié.

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter : insertion@ladrome.fr

AAP n°1 : Positionner les bénéficiaires du RSA au plus près des entreprises en renforçant les liens avec le monde économique

Public

L'action visera les bénéficiaires du RSA relevant de l'obligation d'insertion et en particulier les personnes en difficultés au regard de leur parcours vers l'emploi.

Objectifs

L'action portera sur un ou plusieurs objectifs cités ci-dessous et permettra :

- Aux bénéficiaires, de mieux comprendre et de découvrir le monde de l'entreprise, ses codes, de savoir mieux mettre en œuvre des démarches appropriées vers l'entreprise et l'emploi ;
- De mettre en relation les personnes en recherche d'emploi avec des recruteurs, dans des conditions optimisant cette rencontre et permettant de modifier les représentations ;
- De mobiliser les entreprises au sein d'un réseau dans une démarche de parrainage sur le territoire drômois ;
- De développer son réseau professionnel.

Modalités de mise en œuvre de l'action

Ces actions peuvent se décliner sur un ou plusieurs territoires des Pôles Insertion du Département : Grand Valentinois, Drôme des Collines-Royans-Vercors, Montélimar-Marsanne-Dieulefit, Tricastin-Baronnies et la Vallée de la Drôme.

Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de l'action sera réalisée sur la base des éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires accueillis ;
- Nombre de sorties positives ;
- Motif des sorties à l'issue de l'action (emploi, en formation...) ;
- Nombre d'entreprises mobilisées ;
- Réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés ;

L'action fera l'objet d'une évaluation, de manière intermédiaire et à son terme, au regard de quatre/cinq indicateurs définis et inscrits dans la convention.

AAP n°2 : Découverte des métiers et des filières en tension porteuses d'emploi sur les territoires

Public

L'action visera les bénéficiaires du RSA relevant de l'obligation d'insertion et en particulier les personnes en difficultés au regard de leur parcours vers l'emploi.

Objectifs

L'action portera sur un ou plusieurs objectifs cités ci-dessous et permettra :

- De donner des informations sur les potentiels d'emploi du territoire (grands projets économiques et d'aménagement...), sur les métiers d'avenir et/ou en tension (découverte métiers...) et sur les compétences attendues par les employeurs,
- Proposer des temps de mise en relation avec des employeurs (branches, entreprises, groupement d'employeurs...),
- Organiser des visites d'entreprises pour apporter une meilleure connaissance et représentation des métiers ;

Modalités de mise en œuvre de l'action

Ces actions devront se décliner sur l'ensemble des Pôles Insertion du Département : Grand Valentinois, Drôme des Collines-Royans-Vercors, Montélimar-Marsanne-Dieulefit, Tricastin-Baronnies et la Vallée de la Drôme.

Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de l'action sera réalisée sur la base des éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires ;
- Nombre d'entreprises mobilisées et de visites réalisées ;
- Réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés ;
- Motif des sorties à l'issue de l'action (emploi, en formation...) ;

L'action fera l'objet d'une évaluation, de manière intermédiaire et à son terme, au regard de quatre/cinq indicateurs définis et inscrits dans la convention.

Pour cet appel à projet, la sélection des actions se fera en complémentarité avec l'offre de Pôle Emploi programmée dans le cadre du PIC (Plan Investissements Compétences).

AAP n° 3 : Promouvoir le bénévolat dans le parcours d'insertion pour favoriser le développement de compétences

Le dispositif « Bénévolat » mis en place par le Département permet aux bénéficiaires du RSA de :

- Valoriser leur implication citoyenne ;
- Restaurer la confiance et l'estime de soi ;
- Structurer le temps et sortir de l'isolement prolongé ;
- Servir une démarche de recherche d'emploi par la valorisation des compétences acquises (par le biais du Passeport bénévole).

Public

Les bénéficiaires du RSA de la Drôme relevant de l'obligation d'insertion.

Objectifs

Les objectifs de l'action d'animation du dispositif « Bénévolat et RSA » sont de :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par le développement de l'engagement dans des actions de bénévolat au sein d'associations locales ;
- Dynamiser le dispositif Bénévolat : organisation de réunions d'informations auprès des bénéficiaires du RSA, des référents RSA et des associations, entretien et relance téléphonique, actions de communications diverses... ;
- Développer l'offre de bénévolat par un travail de prospection auprès des associations du territoire ;
- Faciliter la mise en relation entre les bénéficiaires du RSA et les associations parties prenantes du dispositif et accompagner par des entretiens individuels et collectifs les futurs bénévoles bénéficiaires du RSA dans le dispositif : suivre et assister la personne durant sa mission bénévole, inscrire les expériences bénévoles dans une logique de parcours ;
- Faciliter l'accès à une mission ponctuelle de bénévolat soit à l'appui d'un projet existant soit pour un nouveau projet ;
- Valoriser les compétences acquises au cours des missions bénévoles par l'information et l'orientation vers les outils à disposition (passeport bénévole, socle cléa, CPA, VAE...) avec une aide à l'identification des compétences développées auprès des bénéficiaires.

Modalités de mise en œuvre de l'action

Cette action d'animation du dispositif « Bénévolat RSA » se décline sur l'ensemble du Département.

Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de l'action sera réalisé sur la base des éléments suivants :

- Nombre d'offres de missions bénévoles réalisées ;
- Nombre de mises en relation effectives ;
- Nombre d'accompagnements réalisés ;
- Nombre de passeports bénévoles transmis et accompagnés ;
- Motifs de sortie du dispositif.

L'action fera l'objet d'une évaluation, de manière intermédiaire et à son terme, au regard de quatre/cinq indicateurs définis et inscrits dans la convention.

AAP n° 4 : Dynamiser les parcours d'insertion par la valorisation des compétences

Public

Les bénéficiaires du RSA relevant de l'obligation d'insertion rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Objectifs

Les objectifs de l'action sont :

- Accompagner et valoriser les compétences des personnes en insertion par le biais d'une activité spécifique ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la mise en valeur des compétences professionnelles, extra-professionnelles et personnelles acquises durant leur parcours ;
- Faciliter les évolutions de parcours des bénéficiaires et les orientations vers le marché de l'emploi/formation.

Modalités de mise en œuvre de l'action

Ces actions peuvent se décliner sur l'ensemble des Pôles Insertion du Département : Grand Valentinois, Drôme des Collines-Royans-Vercors, Montélimar-Marsanne-Dieulefit, Tricastin-Baronnies et la Vallée de la Drôme.

Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de l'action sera réalisée sur la base des éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires accueillis ;
- Nombre d'entretiens individuels réalisés par bénéficiaires ;
- Motif des sorties à l'issue de l'action (emploi, en formation...);
- Réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés ;
- Typologie du public accueilli.

L'action fera l'objet d'une évaluation, de manière intermédiaire et à son terme, au regard de quatre/cinq indicateurs définis et inscrits dans la convention.